

Une concurrence de qualité pour une Suisse en bonne santé

Avancer ensemble

Le système de santé suisse offre une vaste gamme de services et la satisfaction de la population est élevée. L'espérance et la qualité de vie ne cessent d'augmenter. Contrairement à l'étranger, notre système de santé n'a pas de dettes. Chaque patient a accès à un traitement médical de pointe. Mais cela a un prix. La concurrence régulée doit accroître la qualité et réduire les coûts. En réduisant les incitations négatives, nous voulons récompenser les fournisseurs de soins qui traitent les patients aussi efficacement que possible. Le PLR veut un système de santé de qualité et au sein duquel la liberté de choix est garantie. Son financement doit être durable et tous les acteurs doivent assumer leurs responsabilités.

1. Défis externes

- › Croissance de la part de population âgée et augmentation des coûts.
- › Augmentation du volume des fournisseurs de soins et revendications sans limites de la part de certains patients.
- › Tendance croissante des autorités à pratiquer une économie planifiée.
- › Avancée médicale bienvenue, mais qui a son prix.

2. Liberté, cohésion et innovation

Liberté : en cas de maladie, la population suisse peut compter sur un système de santé de pointe. L'assurance-maladie garantit que même les conséquences d'une maladie grave restent financièrement supportables. La sécurité libère et ouvre de nouvelles perspectives - pour les particuliers comme pour les entreprises.

Cohésion : en Suisse, chaque patient a accès aux traitements médicaux les plus récents et les subsides cantonaux aux primes permettent à chacun de pouvoir en assumer les coûts. L'obligation évite que des personnes renoncent à une couverture d'assurance pour des calculs à court terme ou par nécessité économique et que leurs frais ne se répercutent ainsi sur la collectivité en cas de maladie. Le PLR veut plus de responsabilité individuelle afin que les coûts restent abordables pour tous. La solidarité doit retrouver son rôle initial : aider financièrement les patients qui ne sont plus en mesure de supporter eux-mêmes les coûts des services de santé de base.

Innovation : l'État doit laisser plus d'espace de liberté au secteur de la santé, de sorte à favoriser l'innovation. Le PLR lutte pour maintenir l'accès au progrès médical et au choix entre des modèles de soins innovants. Les conditions-cadres pour la recherche et le développement doivent être constamment améliorées par rapport à la concurrence étrangère afin que la Suisse reste un lieu attractif pour l'innovation.

La performance doit être valorisée : l'objectif de la concurrence régulée dans le secteur de la santé est d'améliorer la qualité des prestations et de réduire les coûts. Le patient a le droit de connaître la qualité

des traitements fournis par les prestataires de soins. Le PLR veut une véritable liberté de choix et une concurrence de qualité. La médecine de pointe doit être fournie là où la concurrence l'assure le mieux et le plus efficacement et non pas là où un bureaucrate la place. Nous rejetons l'économie planifiée et les monopoles.

Le PLR croit en la Suisse : à l'étranger, l'économie planifiée a entraîné des baisses de qualité, des délais d'attente et des lancements tardifs de nouveaux traitements au lieu de réductions des coûts. Le système suisse actuel est bon, mais doit être amélioré par des réformes ciblées. Notre système de santé est aussi un investissement pour l'économie nationale : des absences moins fréquentes et plus courtes pour cause de maladie sont dans l'intérêt des patients et des entreprises.

3. Nos revendications

Concurrence axée sur la qualité au lieu d'une économie planifiée

- › Les classements de qualité permettent une réelle liberté de choix pour les patients. La concurrence améliore la qualité.
- › La médecine de pointe doit être pratiquée là où la qualité a fait ses preuves.
- › De nombreux modèles d'assurance et de soins garantissent la liberté de choix des clients et des patients.
- › Pas d'étatisation supplémentaire du système de santé.
- › Seuls les prestataires de soins qui traitent les patients de manière efficace, appropriée et économique (critères EAE) sont autorisés à facturer selon la LAMal. Les mesures de qualité et les possibilités de recours garantissent des soins équilibrés et de qualité.

Cohésion et responsabilité individuelle

- › Garantie d'accès rapide à une médecine de pointe pour tous. Innover au lieu de rationner.
- › Pas de suppression du régime d'assurance maladie obligatoire, ni des réductions de primes pour les personnes en difficulté financière. Optimiser le système actuel au lieu d'introduire un système d'arrosoir.
- › La responsabilité individuelle évite que les coûts n'explorent. Pas de solidarité excessive à travers des primes ou franchises liées aux revenus.
- › Adaptation régulière des franchises à l'évolution des coûts.
- › Possibilité d'introduire de nouveaux instruments ("compte santé ") pour assurer le financement à long terme de notre système de santé.

Libérer l'innovation - corriger les incitations négatives :

- › Accorder une plus grande place à la liberté d'entreprendre, à la responsabilité individuelle et à l'innovation.
- › Renforcer le secteur par des primes à l'innovation et l'introduction de technologies modernes (e-santé).
- › Éviter l'académisation des professions de la santé.
- › Désenchevêtrer le rôle multiple des cantons : se concentrer sur la réglementation et son application.
- › Etablir un financement transparent et uniforme en médecine ambulatoire et stationnaire (EFAS).
- › Veiller via les parties contractantes et l'autorité de surveillance à ce que les tarifs soient régulièrement ajustés et à ce que les augmentations artificielles du volume des prestations soient combattues.

4. Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Après sept années de gestion PLR du DFI, les prix des médicaments originaux ont chuté pour atteindre le niveau de ceux de pays comparables. Depuis 2011, la réduction de prix s'est élevée à CHF 450 - 650 millions par an.
- › Affinement de la compensation des risques et ancrage juridique définitif.
- › Rejet de la caisse unique (majorité du peuple et des cantons) et de la constitution d'un pool des hauts risques dans la LAMal.
- › Amélioration ponctuelle de la surveillance de l'assurance-maladie, sans une nouvelle autorité centrale de surveillance excessive et envahissante pour le marché.
- › Maintien des rabais pour les franchises élevées. Le conseiller fédéral Alain Berset voulait réduire les rabais dont bénéficient les assurés qui prennent un risque financier plus important avec une franchise élevée.
- › Maintien des régions de primes actuelles. Le conseiller fédéral Alain Berset a présenté un projet de loi qui aurait conduit à la subvention des zones urbaines par les zones rurales. Ce projet a échoué.